EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 février 2008 (convocation du 11 février 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GELLE Thierry, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle. M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel. M. FEUGAS Jean-Claude. M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean. M. MONCASSIN Alain. M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

- M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
- M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
- M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
- M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
- M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
- M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
- M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
- M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
- Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
- M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
- Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

- M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
- M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
- M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
- M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
- M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
- M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
- M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
- M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
- M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
- Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE:

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 22 février 2008

POLE FINANCES
Direction des Finances

N° 2008/0092

BEGLES - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Réhabilitation (3ème tranche) des 142 logements collectifs locatifs des bâtiments G, H et I de la Résidence Maurice Thorez, rue Ferdinand Buisson - Emprunt principal de 1.493.890 € - Garantie - Autorisation

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt principal de 1.493.890 €, de type PDRAS, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation (3ème tranche) des 142 logements collectifs locatifs des bâtiments G, H et I de la Résidence Maurice Thorez, rue Ferdinand Buisson à Bègles.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête et, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par la SAEMCIB;
- Vu l'article 221.19 2 du Code monétaire et financier :
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil :

DELIBERE

ARTICLE 1: La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la SAEMCIB pour le remboursement d'un emprunt principal de 1.493.890 € que cette Société se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la réhabilitation (3ème tranche) des 142 logements collectifs locatifs des bâtiments G, H et I de la Résidence Maurice Thorez, rue Ferdinand Buisson à Bègles.

<u>ARTICLE 2</u> : Les caractéristiques du Prêt Démolition Reconstruction Amélioration Subventionné (PDRAS) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- durée du prêt : 80 trimestres (20 ans)
- durée du préfinancement : 3 à 24 mois maximum
- taux d'intérêt actuariel annuel : 3,95 % (révisable)
- taux annuel de progressivité : 0 % (révisable)
- périodicité des échéances : trimestrielle
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 80 trimestres, à hauteur de la somme de 1.493.890 €, majorée des intérêts courus.

<u>ARTICLE 4</u>: Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

<u>ARTICLE 6</u>: Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, le contrat de prêt et les éventuels avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SAEMCIB, ainsi que la convention de garantie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 26 FÉVRIER 2008

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2008

M. HENRI HOUDEBERT